

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



FR

CD/19/22

Original : anglais
Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
8 décembre 2019

Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

Document établi par la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

Genève, octobre 2019

RÉSUMÉ

Le présent rapport sur le Fonds de l'Impératrice Shôken est soumis au Conseil des Délégués, conformément à l'Article 10 du Règlement du Fonds (voir en annexe).

En 2018, 15 projets ont reçu des allocations du Fonds de l'Impératrice Shôken pour un montant total de 423 060 francs suisses, et en 2019, 14 projets ont reçu des allocations pour un montant total de 395 782 francs suisses. Au 31 mai 2019, la valeur du Fonds était de 15,9 millions de francs suisses.

1) INTRODUCTION

Le Fonds de l'Impératrice Shôken a été établi en 1912, lorsque S.M. l'Impératrice Shôken a fait don de 100 000 yens japonais et créé un fonds international pour renforcer les activités mises en œuvre par les Sociétés nationales en temps de paix, l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne se limitant plus aux efforts déployés en temps de guerre. En 1934, un deuxième don de S.M. l'Impératrice Kojun et de S.M. l'Impératrice douairière Teimei du Japon a porté le Fonds à 200 000 yens.

Avec les années, la valeur du Fonds a constamment augmenté, du fait des généreuses contributions de la Maison impériale du Japon et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Actuellement (mai 2019), le solde du Fonds s'élève à 15 929 037 francs suisses.

Le Fonds de l'Impératrice Shôken est un fonds de dotation qui, par le biais de distributions annuelles, aide les Sociétés nationales à mettre en œuvre des projets favorisant leur développement.

Son objectif est de soutenir des activités menées par des Sociétés nationales en temps de paix dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la santé, de la jeunesse, du don de sang, des premiers secours, de l'action sociale et de la diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de l'Impératrice, la Commission paritaire annonce l'attribution d'allocations aux Sociétés nationales. Ces deux dernières années, le Fonds a reçu une cinquantaine de demandes par an. La Commission paritaire, qui vise à distribuer au moins 300 000 francs suisses par an aux Sociétés nationales, a pu atteindre son objectif ces dernières années, le Fonds ayant récupéré d'une période de performance affaiblie suite à la correction des marchés financiers intervenue en 2008. Elle continue à souligner l'importance de soumettre des demandes de qualité et bien présentées, qui mettent en évidence la viabilité des projets, qui soient conformes aux critères et au Règlement du Fonds et qui favorisent l'originalité, l'innovation et l'apprentissage. Elle encourage les Sociétés nationales à demander l'aide des délégations de pays et des délégations régionales de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour rédiger leur demande.

2) LA COMMISSION PARITAIRE

Le Fonds est administré par la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken, qui décide de l'attribution annuelle des allocations et supervise la gestion financière.

La Commission paritaire continue à se réunir une fois par an sous la présidence du CICR. Le Secrétariat de la Fédération internationale lui apporte un soutien et assure sa gestion au

quotidien. La Commission paritaire est présidée par M. Melchior de Muralt. Les autres membres sont M. Shaun Hazeldine et M. Andrew Rizk de la Fédération internationale, et M. Emmanuel Séïté et Mme Christine Zaninetti du CICR. Durant la période couverte par le présent rapport, le secrétariat de la Commission conjointe, qui était assuré par Mme Aarathi Krishnan, a été confié à M. Jeremy Mortimer (tous deux de la Fédération internationale).

3) SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS

Au 31 mai 2019, la valeur du Fonds était de 15,9 millions de francs suisses. Le résultat total d'exploitation était de 377 141 francs suisses en 2018, et de 660 814 francs suisses en 2017.

4) ATTRIBUTIONS D'ALLOCATIONS 2018-2019

Durant la période 2018-2019, le Fonds de l'Impératrice Shôken a procédé à deux distributions annuelles (les 97^e et 98^e distributions). Des allocations d'une valeur totale de 818 842 francs suisses ont été réparties entre 29 Sociétés nationales, tel que détaillé ci-après.

A) 97^e DISTRIBUTION – 2018

Région/ Société nationale	Programme/projet	Allocation (CHF)
Afrique		
Lesotho	Projet intégré de santé et de recrutement de donneurs de sang : améliorer la santé des adolescents vivant avec le VIH, renforcer les stratégies de prévention du VIH et promouvoir le don de sang volontaire en mobilisant les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement	31 012
Côte d'Ivoire	Mobiliser les jeunes et la communauté pour promouvoir le don de sang : pendant une période de six mois, contribuer à assurer un approvisionnement suffisant en produits sanguins à Abidjan, en mobilisant les jeunes et la communauté	29 926
Libéria	Améliorer l'accès en temps opportun aux soins médicaux et aux premiers secours au moyen d'un service d'ambulances en continu et de bonne qualité : renforcer les systèmes de soins de santé au Libéria en facilitant l'accès en temps opportun à des soins de santé et à des premiers secours de qualité	30 000
Somalie	Projet de renforcement des compétences en leadership et de mentorat à l'intention des membres du conseil et de l'équipe dirigeante du Croissant-Rouge de Somalie : renforcer les capacités de leadership et de gestion des membres du conseil et de l'équipe dirigeante de la Société nationale	30 000
Amériques		
El Salvador	Vivre nos principes : mettre en œuvre une méthodologie ludique et interactive pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, promouvoir l'inclusion sociale et favoriser l'affirmation de soi, en s'appuyant sur les Principes fondamentaux	24 605
Uruguay	Renforcer le réseau de volontaires dans le pays en donnant des moyens d'agir aux départements Volontariat et Jeunesse nationaux : promouvoir le pouvoir d'action du réseau de volontaires de la Croix-Rouge uruguayenne et sa participation à la réalisation de la mission de la Société nationale	30 000
Honduras	Renforcer les possibilités d'accès à l'éducation des filles et des garçons socialement exclus : contribuer à améliorer l'accès	26 097

	à l'éducation des enfants en situation de risque social en promouvant une culture de paix, de non-violence et d'inclusion sociale, et faire en sorte que les élèves ne quittent pas les écoles cibles	
Asie-Pacifique		
Maldives	Améliorer la résilience et la santé des migrants : atténuer les risques immédiats pour la santé des migrants, y compris la forte prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles au sein de la population migrante masculine, et offrir aux migrants des possibilités de volontariat pour favoriser l'intégration dans la vie de la communauté	22 701
Palaos	Comblent les lacunes du système social du pays par la mise en œuvre d'un Programme national de certification des aidants : améliorer la qualité de vie des personnes confinées à la maison en mettant à leur disposition des aidants plus compétents, plus confiants, plus heureux et plus attentifs	28 805
Pakistan	Gestion des dons de sang : mettre en place un système de gestion des dons de sang (logiciel en ligne) conçu pour répertorier, classer et évaluer les donneurs de sang et pour servir de base de données de toutes les personnes ayant donné du sang aux services concernés du Croissant-Rouge du Pakistan	28 255
Europe		
Bélarus	Aider les groupes vulnérables (enfants et personnes âgées) souffrant de traumatismes ou de blessures, y compris de troubles auditifs, en élaborant et en déployant un module de formation aux premiers secours et en promouvant l'inclusion sociale des personnes handicapées	28 734
Macédoine	Mettre à l'essai l'approche dite de déviance positive en tant que méthodologie pour atteindre les communautés les plus vulnérables et exclues de Macédoine	26 625
Roumanie	Concevoir des programmes nouveaux et innovants et mettre à l'essai de nouvelles méthodologies pour atteindre un plus grand nombre de personnes et améliorer l'image de la Croix-Rouge de Roumanie auprès du grand public	27 400
Lettonie	Développement du volontariat au sein de la Croix-Rouge lettone : améliorer le système d'enregistrement des volontaires de la Société nationale afin d'attirer et de recruter de nouveaux volontaires et membres, en particulier issus des régions rurales isolées et moins développées	28 900
Moyen-Orient et Afrique du Nord		
Égypte	Protection des adolescentes, y compris des migrantes, contre la violence sexuelle et sexiste	30 000
	Total pour 2018	423 060

B) 98^e DISTRIBUTION – 2019

Région/ Société nationale	Programme/projet	Allocation (CHF)
Afrique		
Mozambique	Renforcement des structures de la jeunesse : renforcer les structures Jeunesse de la Croix-Rouge du Mozambique pour améliorer la mise en œuvre des programmes et projets qu'elles dirigent	30 000

Guinée-Bissau	Préparation aux catastrophes : réduire la vulnérabilité dans quatre communautés, renforcer les capacités de la Société nationale de s'attaquer aux vulnérabilités et de mettre en œuvre rapidement par elle-même des interventions en cas de catastrophe	29 092
Sao Tomé-et-Principe	Rénovation d'un centre social pour personnes âgées : rénover et équiper le centre pour personnes âgées de la Croix-Rouge et améliorer l'assistance et les services qui y sont fournis afin d'assurer un meilleur confort aux résidents et de préserver leur dignité	30 000
Amériques		
Bolivie	Bâtir un avenir meilleur exempt de violence et fondé sur le respect : analyser et comprendre la violence sexiste chez les adolescents, en menant des activités de prévention et en déployant un programme permanent d'assistance aux victimes de violence	29 563
Mexique	Des écoles résilientes, Jojutla, Morelos : préparer les communautés scolaires à faire face à des situations d'urgence et de catastrophe et promouvoir les modes de vie sains et le développement des compétences nécessaires à la coexistence pacifique	28 713
Suriname	Mieux préparer les écoles vulnérables aux catastrophes et y mettre en place des mesures de réduction des risques dans le cadre du programme de sécurité à l'école	29 890
Asie-Pacifique		
Thaïlande	Approvisionnement en eau, assainissement et santé dans les situations d'urgence : améliorer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé dans les situations d'urgence de la Croix-Rouge thaïlandaise en dispensant des formations aux infirmiers et aux membres de son personnel, en élaborant un manuel relatif à ces services, y compris des supports d'information, d'éducation et de communication, et en distribuant des kits d'hygiène et d'hygiène menstruelle	29 485
Singapour	Renforcement des capacités en matière d'intervention en cas de catastrophe : mettre en œuvre plus largement le cadre relatif au développement du volontariat et multiplier par deux le nombre des formations dispensées sur les déploiements internationaux en cas de catastrophe et sur les règles de base relatives à la sécurité de l'eau	19 961
Vanuatu	Yumi evriwan tugeta « Tous ensemble » : améliorer et promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion de la diversité dans les programmes et les projets de la Société nationale, l'accent étant mis sur les volontaires, le recrutement, le renforcement des capacités, la participation et l'accès	27 534
Europe		
Chypre	Optimiser le potentiel des premiers intervenants et leur dispenser des formations : former les réfugiés et les demandeurs d'asile aux premiers secours et aux premiers secours psychosociaux	26 896
Slovénie	Ici la Slovénie : prévenir la haine au sein de la société en encourageant la compréhension mutuelle et la cohésion sociale,	29 844

	faire prendre conscience des conséquences et des objectifs des discours haineux en éduquant la prochaine génération	
Ukraine	Innovations technologiques pour la gestion et la formation des volontaires de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine en vue d'améliorer la fourniture de services aux personnes en détresse	28 000
<i>Moyen-Orient et Afrique du Nord</i>		
Iraq	Éducation des enfants à la santé : éduquer les enfants vivant dans des régions vulnérables sur les maladies transmissibles et l'hygiène personnelle	26 804
Liban	Services de sang sûrs : maintenir les progrès effectués ces dernières années en matière de qualité des services et fournir gratuitement 2 375 unités de sang testées	30 000
	Total pour 2018	395 782

Annexes : Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken (en vigueur depuis 2015)
Situation de compte pour 2017 et 2018

Fonds de l'Impératrice Shôken

Règlement

(Approuvé par la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres 1938, et révisé par la XIX^e Conférence internationale, La Nouvelle Delhi 1957, la XXV^e Conférence internationale, Genève 1986, le Conseil des Délégués, Budapest 1991, la XXVII^e Conférence internationale, Genève 1999, la XXVIII^e Conférence internationale, Genève 2003 et le Conseil des Délégués, Séoul 2005 et Genève 2015)

Article 1 – La somme de 100 000 yens-or japonais, donnée par S.M. l'Impératrice du Japon à la Croix-Rouge internationale à l'occasion de la IX^e Conférence internationale (Washington, 1912) pour encourager les « œuvres de secours en temps de paix », a été portée à 200 000 yens par un nouveau don de 100 000 yens fait à l'occasion de la XV^e Conférence internationale (Tokyo, 1934) par S.M. l'Impératrice et S.M. l'Impératrice douairière du Japon. De plus, ce Fonds a été augmenté d'un don de 3 600 000 yens fait par S.M. l'Impératrice du Japon à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963 et, depuis 1966, par les dons successifs du Gouvernement du Japon et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Ce Fonds porte le titre de « Fonds de l'Impératrice Shôken ».

Article 2 – Le Fonds est administré et ses revenus sont distribués par une Commission paritaire de six membres désignés à titre personnel. Trois membres sont nommés par le Comité international de la Croix-Rouge et trois par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le quorum étant de quatre. La présidence de la Commission paritaire est assurée en permanence par un des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, cependant que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assure le secrétariat de la Commission paritaire. La Commission paritaire se réunit à Genève, généralement au siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 3 – Le capital constitutif du Fonds, de même que les dons et contributions ultérieurs, demeurent intangibles. La provision pour pertes sur placements doit être maintenue à un niveau adéquat (à concurrence de 20 % des avoirs), par le biais des dons, des intérêts et des plus-values. Seul le revenu provenant des intérêts et des plus-values pourra être affecté aux allocations accordées par la Commission paritaire pour subvenir en tout ou partie au coût des œuvres énumérées ci-dessous:

- a) Préparation aux désastres
- b) Activités dans le domaine de la santé
- c) Service de transfusion sanguine
- d) Activités de la jeunesse
- e) Programmes de secourisme
- f) Activités dans le domaine social
- g) Diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- h) Toute autre réalisation d'intérêt général pour le développement des activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 4 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge désireuses d'obtenir une allocation en feront la demande au secrétariat de la Commission paritaire, par l'entremise de leur Comité central, avant le 31 décembre de l'année précédant celle de la distribution. Cette demande devra être accompagnée d'un exposé détaillé de celle des œuvres spécifiées à l'article 3, à laquelle la requête se rapporte.

Article 5 – La Commission paritaire examinera les demandes mentionnées dans l'article précédent et accordera les allocations qu'elle jugera justes et convenables. Chaque année, elle communiquera aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les décisions qu'elle aura prises.

Article 6 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se verraient contraintes par les circonstances à affecter l'allocation qu'elles ont reçue à des œuvres autres que celles qu'elles ont spécifiées dans leur requête, conformément à l'article 4, devront au préalable solliciter l'approbation de la Commission paritaire.

Article 7 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge bénéficiaires d'une allocation communiqueront à la Commission paritaire, dans un délai de douze mois après l'avoir reçue, un rapport sur son utilisation.

Article 8 – La notification de la distribution aura lieu le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de S.M. l'Impératrice Shôken.

Article 9 – Une somme qui n'excédera pas 50 000 francs suisses est affectée aux dépenses de l'administration du Fonds et à celles résultant de l'assistance apportée aux Sociétés nationales concernées dans la réalisation de leurs projets.

Article 10 – La Commission paritaire présentera à chaque Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un rapport sur la situation actuelle du Fonds, sur les allocations qui auront été accordées depuis le Conseil précédent et sur l'utilisation de ces allocations par les Sociétés nationales. Le Conseil des Délégués transmettra ce rapport à la Maison Impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

EMPRESS SHÔKEN FUND
Balance Sheet as at 31 December

<u>ASSETS</u>	<u>2018</u> <u>CHF</u>	<u>2017</u> <u>CHF</u>
Current assets		
Derivate financial instruments measured at fair value (Note 8)	623	-
Cash at banks	762.723	869.156
Investments (Note 5)	14.719.730	15.744.629
Total Current assets	<u>15.483.076</u>	<u>16.613.785</u>
 <u>LIABILITIES AND CAPITAL RESERVES</u>		
Current liabilities		
Accounts payable (Note 7)	13.866	6.402
Derivate financial instruments measured at fair value	-	4.177
Deferred unrealized gain on investments (Note 5)	-	234.207
Total Current liabilities	13.866	244.786
 Capital & Reserves		
Capital (Note 3)	12.271.825	12.226.975
Reserve for loss on investments (Note 6)	2.383.638	3.148.926
Reserve for future distributions (Note 4)	813.747	993.097
Total Capital & Reserves	<u>15.469.210</u>	<u>16.368.999</u>
	<u>15.483.076</u>	<u>16.613.785</u>

EMPRESS SHÔKEN FUND

Statement of Income and Expenditure for the year ended 31 December

	<u>2018</u> CHF	<u>2017</u> CHF
<u>OPERATING INCOME</u>		
Dividend and interest income, tax refund	139.213	232.518
Japan Red Cross contributions	44.850	44.964
Realized gain on investments	192.455	383.332
Net gain on derivative financial instruments (Note 8)	623	-
Total operating income	377.141	660.814
<u>OPERATING EXPENDITURE</u>		
Investment manager fee	17.331	17.947
Fund administration fee	50.000	50.000
Audit fee	4.250	4.100
Bank transfer charges	359	-
Catering expenses	219	-
Translation expenses	13.646	6.402
Net loss on derivative financial instruments	-	4.177
Total operating expenditure	85.805	82.626
Net income over expenditure from operating activities	291.336	578.188
Unrealized (loss) on investments	(765.288)	-
Total (loss) / income for the year	(473.952)	578.188
<u>ALLOCATIONS</u>		
Allocation to Capital (Note 3)	44.850	44.964
Allocation to Reserve for future distributions (Note 4)	246.486	486.382
(Decrease) / Increase of Reserve for loss on investments (Note 6)	(765.288)	46.842
	(473.952)	578.188

EMPRESS SHÔKEN FUND

Notes to the Financial Statements for the year ended 31 December 2018

Note 1 - Activity

The Empress Shôken Fund (the "Fund") is administrated by a Joint Commission of six members chosen in their personal capacity. The Fund is based in Geneva.

The Joint Commission is composed equally of three members appointed by the International Committee of the Red Cross and three by the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies.

The day to day administration of the Fund is carried out by an administrator appointed by the Joint Commission.

Only interest and capital gains may be used for allocations awarded by the Joint Commission to meet all or part of the cost of the activities detailed in Article 3 of the Regulations for The Empress Shoken Fund (the "Regulations")

Note - 2 - Significant accounting policies

The Fund financial statements are presented in Swiss Francs and have been prepared using the accrual basis of accounting, under which, the effects of transactions and other events are recognized when they occur (and not as cash or its equivalent is received or paid) and they are recorded in the accounting records and reported in the financial statements of the period to which they relate.

Investments in securities are valued at market value. In order to cover current as well as potential future losses, unrealised gains are allocated to the "Reserve for loss on investments" until such reserve reaches 20% of the market value.

The Reserve for future distribution is funded by the appreciation of the investment portfolio and the excess of income over expenditure. Distributions are made on the basis of National Society grant requests and subject to approval by the Joint Commission.

According to Article 9 of the Regulations, a sum which shall not exceed CHF 50,000 shall be set aside to cover the cost of International Red Cross and Red Crescent Societies in administering the Fund and in assisting the National Societies concerned in the realization of their projects.

Note 3 - Capital as at 31 December 2018

	CHF
Capital as at 1 January 2018	12.226.975
Contributions from Japanese Red Cross Society	44.850
Capital as at 31 December 2018	<u><u>12.271.825</u></u>

Note 4 - Reserve for future distribution

Opening Balance 2018	993.097
97th Allocations approved in 2018	(425.836)
Transfer excess income over expenditure	54.031
Transfer gains on investments	192.455
	<u><u>813.747</u></u>

EMPRESS SHÖKEN FUND

Notes to the Financial Statements for the year ended 31 December 2018

Note 5 - Investments

	Shares	Bonds/Notes	Total
PAM closing Balance 2017	7.048.980	8.695.649	15.744.629
PAM closing Balance 2018	5.888.320	8.831.410	14.719.730
Net (decrease)/increase	<u>(1.160.660)</u>	<u>135.761</u>	<u>(1.024.899)</u>

The net (decrease)/increase in the investments includes purchases, sales and unrealized gains and losses.

Note 6 - Reserve for loss on investments

Opening balance 2018	3.148.926
Transfer unrealized loss on investments	(765.288)
31 December	<u>2.383.638</u>

The Reserve for loss on investments has decreased due to unrealized losses on investments at 31 December 2018.

Note 7 - Accounts payable to the IFRC

	31/12/2018	31/12/2017
Catering expenses	219	-
Translation expenses	13.647	6.402
	<u>13.866</u>	<u>6.402</u>

Note 8 - Derivate financial instruments measured at fair value

During the year, the Empress Shoken Fund used derivative financial instruments, notably foreign currency swaps. These financial instruments are used by the Empress Shöken Fund to mitigate foreign exchange risk and are recognized at fair value with subsequent movements in value reported through the statement of Income and Expenditure.

The following derivative instruments were outstanding:

As at 31 December 2018

Currency	Notional value	Fair Value gain / (loss)	Maturity date
EUR	-181.837,00	232,00	21/03/2019
GBP	-44.027,00	-84,00	21/03/2019
USD	-142.569,00	475,00	21/03/2019
Total		623,00	